



**Bulletin
d'informations
municipales
n°17
Janvier 2015**

DOSSIER: VOS NOUVEAUX ELUS TEMOIGNENT



De gauche à droite: Bernadette CRUZ, Nathalie ROSSIN, Malvina RIPOLL, Sylvie TISSOT VIEULLES, Véronique PELAUD-MARTIN, Cédric GAVARD, Gerhard WINKLER, Patrick BAU et Jean-Marc BOUCHET.

Depuis les élections municipales du 23 mars 2014, une nouvelle équipe de conseillers municipaux agit aux côtés de monsieur le Maire Jean-Marc BOUCHET. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'une toute première expérience. C'est pourquoi ils nous livrent leurs témoignages en ce début de mandat.

page 6

EDITO

Chères faviés, chers favis,



L'année 2014 a été dense en événements et en animations pour notre commune. Elle a également vu le renouvellement de votre conseil municipal passant de 11 à 15 membres.

Pour cette mandature, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée avec l'obtention d'une moyenne de plus de 91 % des suffrages en faveur de l'équipe que je vous ai proposée.

Quand une année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que l'année qui vient de s'écouler. S'agissant de nos projets communaux, nous allons affronter la contrainte annoncée de 30 % de baisse de dotations financières de l'Etat.

Il nous faudra également agrandir les périmètres géopolitiques voire fusionner entre communes ou entre communautés de communes, l'Etat ayant proposé la barre d'un minimum de 20 000 habitants pour les collectivités territoriales. Nous devons aussi adopter les nouvelles règles d'urbanisme comme la suppression des POS (Plan d'Occupation des Sols) avec une demande forte d'incorporer un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal).

Comme elle l'a toujours fait, notre commune s'adaptera à ces mutations profondes ; vos élus resteront attentifs et optimistes pour continuer à être des référents de proximité au fait de vos préoccupations, du développement de notre village et de votre bien-être à tous.

Enfin, 2015 verra l'achèvement du groupe scolaire et la mise en place d'aménagements extérieurs autour de cette école qui feront de cet endroit un nouveau lieu de vie. Avec la Communauté de Communes du Pays de Cru-sailles, nous mettons tout en œuvre pour que les équipements soient à la disposition de nos enfants pour la rentrée prochaine.

Avant de vous quitter, je vous adresse au nom de l'équipe municipale tous nos vœux de bonheur, de prospérité et de santé à vous et à vos proches.

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET

SOMMAIRE

2 CADRE DE VIE

- Aménagements des abords de l'école
- L'interview

4 ETAT CIVIL

Naissances, mariages et décès

URBANISME

- Permis de construire et déclarations préalables
- Prescription du POS et élaboration du PLU

6 DOSSIER

Témoignages des nouveaux membres du conseil municipal

7 VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Temps d'activités périscolaires

VIE ASSOCIATIVE

L'association « Graines de favis »

8 LES INCONTOURNABLES

Les derniers événements de la commune

10 PORTRAIT

Hommage à Pierre FOURNIER

11 VIE QUOTIDIENNE, SAVOIR-VIVRE

- Priorité au déneigement
- Obligation d'installation de détecteur de fumée

12 AGENDA

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Dans un premier temps, nous avons prévu de mettre en souterrain les réseaux secs situés route de la Côte, chemin de l'Ecole et la partie route de chez Bouchet.

Ensuite nous avons, à l'aide du bureau d'études Geoprocess, proposé trois variantes au Conseil Général qui a la compétence transport scolaire.

Il était nécessaire d'avoir son approbation pour, d'une part, obtenir l'autorisation de l'amé-

nagement de l'arrêt du car scolaire, et d'autre part pouvoir bénéficier d'une aide de sa part.

Le Conseil Général a refusé les deux variantes les moins coûteuses soit, la proposition avec l'arrêt de car Route de la Côte et la deuxième avec manœuvre devant le cimetière.

Nous avons donc travaillé sur une troisième variante qui représente la meilleure solution en termes de sécurité pour nos enfants. Cette dernière a nécessité

une acquisition foncière à Monsieur DUSONCHET, côté cimetière permettant ainsi de faire un parking et d'aménager un giratoire pour le car scolaire. Nous le remercions d'avoir répondu favorablement à notre demande.

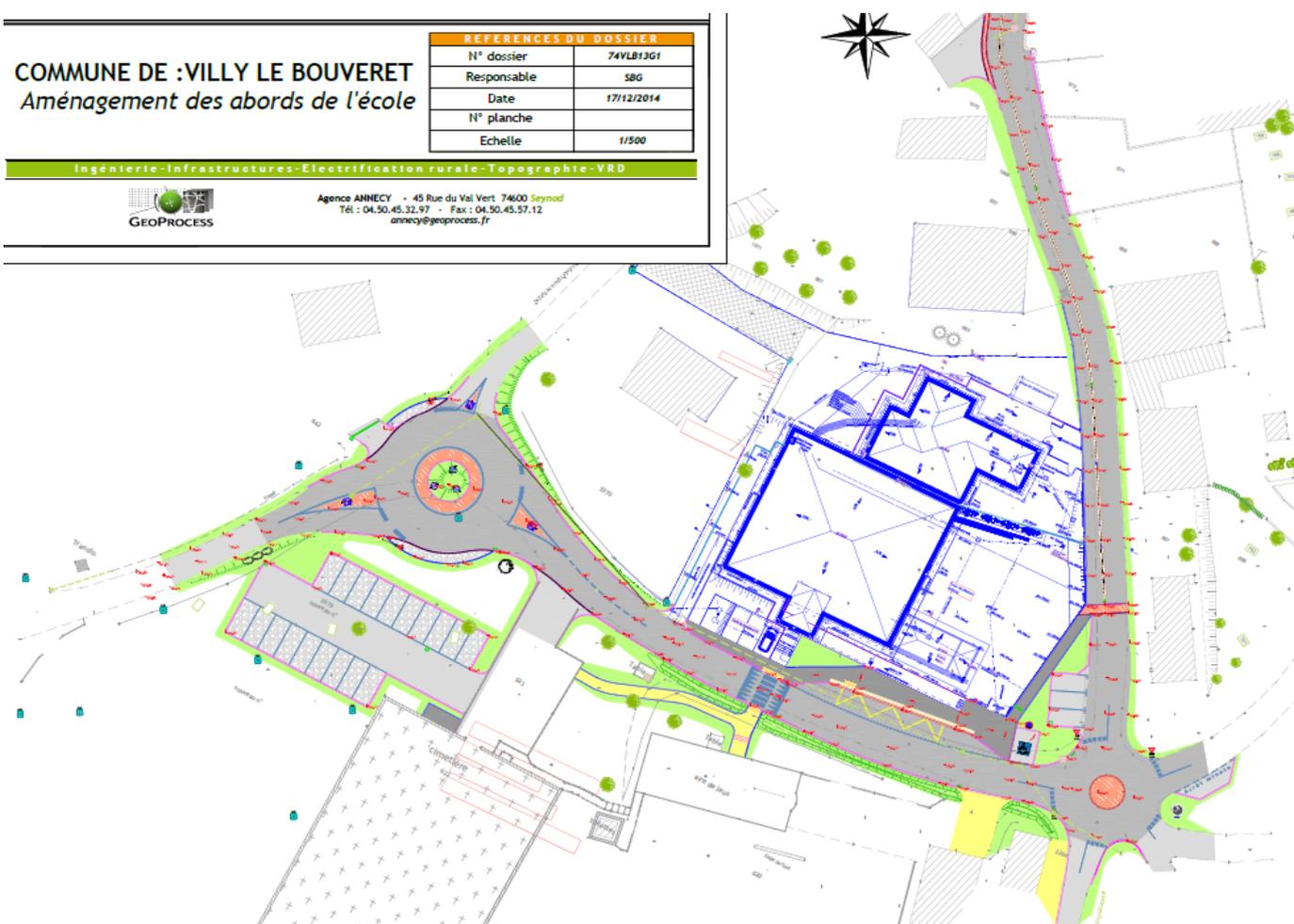
Il a fallu également régulariser une partie de terre appartenant à Monsieur RICHARD pour permettre l'installation d'un conteneur d'ordures ménagères semi enterré et avoir plus de facilité pour aménager le carrefour.

REFERENCES DU DOSSIER	
N° dossier	74VLB13G1
Responsable	SBG
Date	17/12/2014
N° planche	
Echelle	1/500

COMMUNE DE : VILLY LE BOUVERET
Aménagement des abords de l'école

Ingenierie-Infrastructures-Electrification rurale-Topographie-VRD

 Agence ANNECY - 45 Rue du Val Vert 74600 Seynod
Tél : 04.50.45.32.97 - Fax : 04.50.45.57.12
annecy@geoprocess.fr



Le plan ci-dessus montre les aménagements prévus que nous échelonnerons en trois tranches afin de travailler sur deux années budgétaires pour faciliter le financement.

► L'INTERVIEW



J-M TERRASSON

Jean-Marie TERRASSON est adjoint au maire depuis 2008. Avec Marie-Paule GAILLARD, également adjointe, ils suivent le chantier du nouveau groupe scolaire depuis son élaboration. Une réunion de chantier hebdomadaire a lieu tous les jeudis matin.

Jean-Marie nous explique l'avancement des travaux.

Propos recueillis par Marie-Pierre BIAGGINI.

« **Marie-Pierre BIAGGINI** : Bonjour Jean-Marie ! Peux-tu nous rappeler le début du chantier du groupe scolaire ?

Jean-Marie TERRASSON : Le permis de construire a été accordé en juin 2013. L'appel d'offres aux entreprises a été effectué en septembre 2013. Les travaux ont commencé au printemps 2014.

M-P B : Où en est le chantier ?

J-M T : Les bâtiments scolaires et communaux sont dorénavant

hors d'eau et hors d'air.

Les ouvriers finissent le montage des cloisons et l'entreprise de chauffage pourra alors réaliser le plancher chauffant. Courant janvier, le carreleur va couler la chape et mettre en œuvre le revêtement de sol. Entre-temps, les installations électriques vont être terminées.

M-P B : Comment va se dérouler la suite des travaux ?

J-M T : Après, il y aura l'installation des sanitaires, la pose des menuiseries intérieures, les finitions telles que les peintures, l'aménagement extérieur...

M-P B : Comment les enfants pourront-ils rejoindre l'école en toute sécurité ?

J-M T : L'entrée dans l'école se fera par la rampe d'accès par le côté droit du bâtiment. L'escalier, initialement prévu face à l'entrée principale, va être supprimé car il est jugé trop dangereux, donnant directement sur la route. Un cheminement piéton sécurisé va être réalisé entre l'école et la cantine. Un projet d'aménagement routier, notamment pour permettre le retournement du car, est arrêté à proximité du cimetière.

M-P B : Quand l'école sera-t-elle

achevée ?

J-M T : La réception des travaux se fera au plus tard fin juin 2015. Le déménagement de l'ancienne école se déroulera durant l'été. La rentrée des classes se fera dans les nouveaux locaux en septembre 2015.

M-P B : Est-ce que le bâtiment communal regroupant la cuisine, la salle de restauration et la bibliothèque sera également opérationnel à la rentrée 2015 ?

J-M T : Le bâtiment communal sera réceptionné en même temps que l'école. Son aménagement se fera aussi durant l'été.

M-P B : Est-ce que tu es confiant dans le respect des délais ?

J-M T : Pour le moment, les conditions climatiques ont été clémentes et ont permis à chaque corps de métier de respecter les délais impartis. Les travaux à venir sont principalement intérieurs et ne dépendent pas de la météo. Nous espérons que le traditionnel pot de bienvenue se déroulera dans la cour de la nouvelle école en septembre 2015.

M-P B : Jean-Marie, je te remercie.



NAISSANCES



Naomie MAIORANA	11 janvier 2014
Nolann BURGUIN	13 mars 2014
Antonino MAIORANA	10 octobre 2014

MARIAGES



BOUCHET Loïc et GERMAIN Amélie	02 août 2014
CHENE Marc et PULIAFITO Santina	16 août 2014

DECES



TISSOT Gilbert	10 juin 2014	VILLY LE BOUVERET
GONTIER Daniel	24 octobre 2014	LA TOUR (74)
TISSOT Clotilde	31 octobre 2014	VILLY LE BOUVERET
FOURNIER Pierre	1 ^{er} décembre 2014	METZ-TESSY (74)

PERMIS DE CONSTRUIRE 2014

BOUCHET Pauline et LAUR Cédric	Maison individuelle
STANCULESCU Robert et LIVET Malika	Rénovation et transformation d'une ancienne ferme en habitation
RIPOLL Jacques	Réhabilitation suite à sinistre
GIAZZI BOUCHET Bruno et Lydiane	Maison individuelle
PARIS Olivier et Marie	Permis modificatif (fermeture abri voiture, modification façade)

DECLARATIONS PREALABLES 2014

ROUFET Lionel	Abri de jardin
BUSSAT Denise et GALLAND Anne-Marie	Réfection toiture
LAFFIN Mugnette	Clôture
SUBLET Françoise	Abri de jardin
DURDILLY Jean-Bernard	Abri de terrasse
SALLAZ Régis	Division parcellaire
CHIRON Guillaume	Création d'ouvertures – Aménagement de combles
VIRELLO Frédéric	Pose de panneaux photo générateurs
VINCENT Jean-Philippe	Modification façade - Remplacement d'une porte par une fenêtre
FALCONNET André et Aymeric	Remplacement de tuiles
LELOUP Laurent	Abri de jardin
AILLOUD Thomas	Pose de panneaux photovoltaïques
LAGRANGE Thierry et Carole	Réfection et isolation de la toiture
NICOU Jean-Louis	Abri voiture
SUBLET Emmanuel	Remplacement de portes et de fenêtres – Pose de fenêtres dans ouvertures existantes

Par délibération en date du 27 novembre 2014, le conseil municipal de Villy le Bouveret a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Cette étape marque le souhait du conseil municipal de travailler sur le document d'urbanisme et ce en vue de :

- ▶ Préserver le cadre rural et naturel de la commune .
- ▶ Prendre les moyens du maintien du niveau démographique actuel, de la mixité sociale et éviter l'exode rural .
- ▶ Développer l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant l'organisation de la densification du territoire et la maîtrise de l'étalement urbain .
- ▶ Favoriser la protection et la valorisation du cadre de vie ainsi que des espaces naturels et agricoles .
- ▶ Favoriser la création de logements aidés, notamment à la Leichère et au Chef Lieu.
- ▶ Développer des liaisons douces piétons - cycles entre les hameaux et le chef lieu.
- ▶ Assurer la préservation des corridors écologiques, des milieux naturels sensibles et des zones humides.
- ▶ Privilégier l'urbanisation à proximité des réseaux collectifs existants d'eau potable et d'eaux usées.
- ▶ Conforter deux pôles d'urbanisme, tel que demandé par le SCOT, à savoir Chez Viollet et la partie Sud-Ouest du chef Lieu côté Les Près Copponnex.
- ▶ Mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le

SCOT du bassin annécien approuvé le 26 février 2014

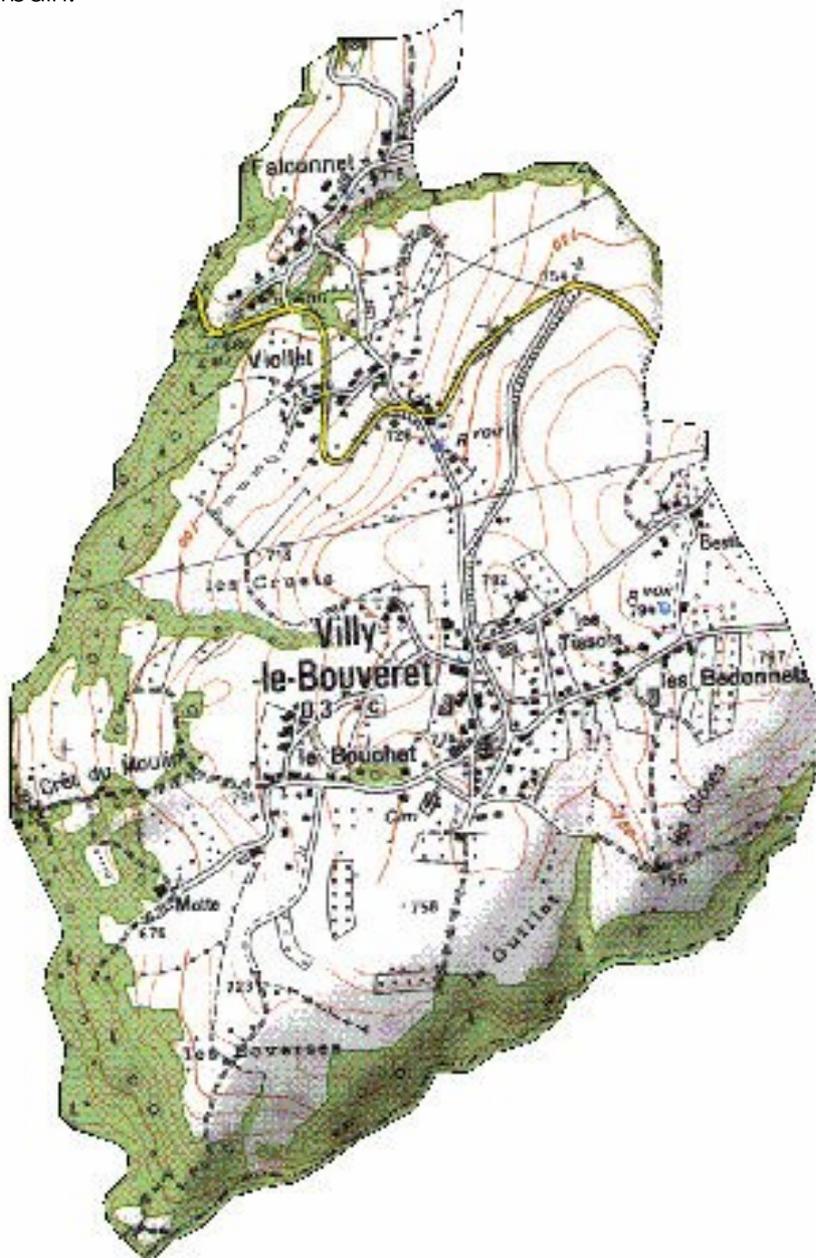
L'ensemble de ces objectifs spécifiés dans certains secteurs de la commune de Villy-le-Bouveret, s'accompagnera d'une démarche « Grenelle » qui s'attachera, sur l'ensemble du territoire communal à :

- ▶ Favoriser le renouvellement urbain.

▶ Préserver l'harmonie architecturale et urbanistique de la commune.

▶ Définir des orientations claires en matière d'urbanisme et de développement durable.

▶ Préserver les équilibres écologiques et paysagers du territoire communal.



***Vous serez régulièrement informés de l'avancée de ce dossier.
Un registre est d'ores et déjà mis à la disposition du public, en mairie, aux heures
d'ouverture du secrétariat afin d'y recueillir vos observations.***

VOS NOUVEAUX ELUS TEMOIGNENT...



Patrick BAU

« Je suis impliqué dans les commissions urbanisme, social et vie scolaire. Cette dernière a donné un peu plus de travail sur la réflexion concernant la mise en place de la nouvelle bibliothèque dans la nouvelle école à compter de la prochaine rentrée scolaire. Nous avons aussi mis en place l'association Graines de favis qui est chargée de la gestion des TAP (Temps d'activités périscolaires) à partir de ce début d'année. Le travail est enrichissant et toutes les personnes impliquées manifestent une volonté commune de travail. Je souligne aussi que le conseil fait preuve d'une belle homogénéité et que chacun exprime ses idées dans le respect de l'intérêt collectif. »



Bernadette CRUZ

« Ces neuf mois passés au sein du conseil municipal m'ont permis de réaliser la charge de travail à effectuer dans une commune. Pour ma part, je m'investis dans la commission périscolaire-petite enfance. A la rentrée de septembre 2014, nous avons mis en place le temps d'activités périscolaires (TAP). Nous avons essayé de proposer des activités diversifiées aux enfants. Pour 2015, je souhaite continuer de promouvoir les services à l'enfance au sein de notre commune. »



Cédric GAVARD

« Des débuts forts intéressants avec une multitude de sujets très variés : urbanisme, école, culture, voirie, budget etc... Pour ma part, je participe à la commission urbanisme aussi bien sur la commune qu'au sein de la CCPC. J'ai également représenté Villy pour la préparation du Festival des Musiques du Faucigny. J'aimerais pouvoir m'investir encore plus mais cela n'est pas toujours facile de concilier vie communale, professionnelle et familiale. J'ai hâte de voir la suite ! »



Véronique PELAUD-MARTIN

« Au terme de cette première année de mandat, je me suis rendue compte de l'ampleur de la tâche de nos élus, aussi bien en termes de temps passé dans leurs fonctions qu'en termes de connaissances juridiques et techniques des dossiers dans toute leur diversité. Cette passion qui les anime m'impressionne et me rend humble en même temps qu'elle me porte dans mon engagement au service des habitants de notre beau village. Je participe plus particulièrement à deux commissions : la commission communication ainsi que la commission vie scolaire. »



Malvina RIPOLL

« Voilà une première année 2014 passée en tant qu'élue de notre belle commune. Celle-ci m'a permis de découvrir des Favis, qui pour certains, oeuvrent depuis de nombreuses années pour notre village et j'ai beaucoup appris de leur expérience à leur contact. Les thèmes abordés lors du conseil municipal sont très divers, aussi il m'a fallu du temps pour m'imprégner des particularités et difficultés de certains. Je suis heureuse d'avoir pu rejoindre cette équipe et de mener divers projets plus particulièrement au sein de la commission communication où nous vous réservons des nouveautés pour 2015... ! »



Nathalie ROSSIN

« Je trouve qu'une bonne entente s'est installée au sein des conseillers. Cette année a été une année d'apprentissage. Je pense que nous avons pu commencer à contribuer à l'amélioration de la vie des favis. Je souhaite à tout le monde de vivre un jour cette belle expérience ! »



Sylvie TISSOT VIEULLES

« Cette année 2014 restera dans mes souvenirs, pour ma première mandature et cette belle expérience ; l'engagement pour notre commune, qui est un plaisir que je partage avec toute notre équipe. C'est aussi l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes et d'apprendre à mieux se connaître. La culture et la petite enfance sont des projets où je souhaiterais m'investir davantage. Malgré mon éloignement à Menthonnex en Bornes, je souhaite sincèrement continuer à m'impliquer pour ma commune de coeur, Villy le Bouveret. »



Gerhard WINKLER

« Après un petit temps d'adaptation afin de faire la connaissance de toute l'équipe et de se familiariser avec les séances du conseil municipal, j'apprécie les contacts de chacun des élus et les débats qui permettent de prendre des décisions concernant la vie de notre commune. La parité homme/femme, les différentes générations représentées ainsi que l'aide précieuse de monsieur le Maire et de ses adjoints sont autant d'atouts pour gérer efficacement les nombreux et variés dossiers. »

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - TAP -

La mairie de Villy le Bouveret a mis en place, à la rentrée scolaire de septembre dernier, le temps d'activités périscolaires.



Ce temps d'activités périscolaires débute à 15 h 45 pour se terminer à 16 h 25. Il est facultatif.

Pour ce faire, la municipalité a recruté du personnel en plus des agents communaux déjà en place. Ceux-ci ont bien voulu contribuer au bon fonctionnement de ce nouveau temps de travail, en mettant à disposition des enfants leur savoir-faire, leurs connaissances. M. COBUS, directeur de l'école, apporte également son expérience.

Six agents composent donc l'équipe : Patricia FALCONNET et Florent HYVRON, agents communaux ; Cathy DELOBEL et Annabelle JEANTET, animatrices et 2 professeurs Marie POIX DAUDE pour le qi-gong et Diane DUCHESNE pour le cirque.

Les élèves sont répartis en groupes modifiables. Chaque enfant participe à toutes les ac-

tivités proposées durant l'année scolaire.

Les lundis et jeudis, les activités se pratiquent par cycle et par le groupe dans son intégralité. Tout cycle commencé est terminé pour l'équité de chacun.

Durant les $\frac{3}{4}$ d'heure de TAP, une activité différente est proposée chaque jour :

Lundi : Atelier bricolage, atelier jeux et atelier danse (Patricia, Cathy et Florent).

Mardi : M. COBUS intervient dans le cadre du projet d'école, en faisant de l'informatique et de la géométrie, accompagné de Patricia et Annabelle.

Jeudi : Qi-gong, cirque et secourisme, qui fait partie aussi du projet d'école (Marie, Diane accompagnée de Patricia et Florent).

Vendredi : Aide aux devoirs (Patricia et Annabelle).

Le TAP fait suite à l'activité scolaire, mais n'en est pas une. Les enfants vont à leur rythme lors de ce temps.

Toutes les activités proposées aux enfants sont dispensées à titre gratuit pour les parents.

Nous avons souhaité tout mettre en œuvre pour que cette organisation convienne à tous et apporte assez de diversité et de bien être aux enfants.

DÉFINITION DU QI-GONG

Le qi-gong est un art de détente et de santé.

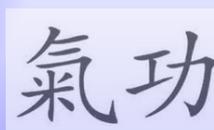
Les exercices de cette discipline ont été élaborés dans le but de préserver la santé et d'accroître l'énergie vitale.

Sa pratique se fonde sur 3 principes :

► Le contrôle du mouvement lent et détendu ou rapide et vigoureux.

► L'attention à la respiration, naturelle qui accompagne le mouvement.

► Le contrôle de la pensée, qui dirige le Qi, le souffle, à l'intérieur du corps.



Qi Gong
Energie Travail

L'ASSOCIATION « GRAINES DE FAVIS »

L'association "Graines de favis" a vu le jour en septembre 2014. Cette association, de type loi 1901, a été créée pour gérer l'organisation du temps d'activités périscolaires ainsi que le recrutement et l'emploi du temps des animateurs qui assurent celui-ci.

Le bureau de cette association est composé d'une présidente Mme Bernadette CRUZ, d'une vice-présidente Mme Sylvie TISSOT VIEULLES, d'un trésorier M. Patrick BAU et d'un secrétaire M. Cédric GAVARD.

Cette association a pour objectif de développer des activités

concernant les domaines de la culture, des loisirs et du sport.

Ce nouveau bureau a essayé de proposer des activités qui relèvent de ces domaines aux enfants de l'école de Villy le Bouveret dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

LES DERNIERS EVENEMENTS DE LA COMMUNE...

Nouveau conseil municipal



© Charles SXYCURET

Combat des reines



10^{ème} Moby Mythic



30^{ème} anniversaire du jumelage à Gutenberg



Jeunesse à Gutenberg



Devoir de mémoire rempli pour les CM2



Sortie des retraités



Bar des pirates à la fête paysanne



Rentrée des classes



Scouts en spectacle à Villy



LES INCONTOURNABLES

Trail des Bornes



Banquet des barbus



TAP: Instruction aux premiers secours



Souvenir français au conseil municipal



Cérémonie du 11 novembre à Menthonnex



Crèche vivante du 24 décembre



Concert de la fanfare du 27^{ème} BCA



HOMMAGE A PIERRE FOURNIER

24 mai 1931 – 1^{er} décembre 2014



Pierre FOURNIER est le fils d'Alice et Jules FOURNIER, ancienne famille des Bornes. Il épousa Marie-Louise MARGUERITAZ en 1959. De leur union sont nés Pascale en 1960, Michel en 1965 et Alain en 1969.

Pierre fut maire de la commune de Villy-le-Bouveret de 1965 à 1989.

Il fut à l'origine d'un grand nombre de réalisations importantes avec notamment:

- La remise en état, l'élargissement et surtout le goudronnage de l'ensemble de la voirie communale.
- La rénovation de l'église, de son clocher et de son mur de soutènement en étroite collaboration avec l'Abbé Chatel.
- L'électrification rurale avec la mise en place d'un éclairage

public, suivi plus tard, de l'installation des lignes téléphoniques dans chaque hameau.

- L'instauration d'un jumelage avec le village de Gutenberg de Rhénanie Palatine en 1984.

- La réfection et la création de logements au-dessus de l'école qui ont permis à beaucoup de jeunes de l'époque de préparer leur avenir et de loger l'institrice.

- La rénovation complète des raccordements d'eau potable à tous les abonnés (sans participation financière).

- L'acquisition de la maison Gay-Caretti qui deviendra plus tard l'immeuble «Le Tilleul» comprenant 8 logements aidés.

- La création d'un lotissement communal à la Léchère.

- La construction de la première salle polyvalente du district rural avec sa volonté d'y associer les jeunes de la commune, à qui il donnait toute sa confiance, ce qui permit d'aboutir à la naissance du Cercle rural.

- La mise en place d'un terrain de sport pour les enfants de l'époque.

- Les travaux d'enrochement le long des Usses.

- La construction du presbytère attenant à l'église.

Il était très fier d'avoir été un participant actif à la mise en place du District

rural de Cruseilles (un des premiers de France à cette époque).

Habitant le hameau de Chez Falconnet, il aimait passionnément son village et ses citoyens. Il se plaisait à rappeler des histoires authentiques et des anecdotes en relation avec les anciens qu'il avait bien connus grâce à sa bonne mémoire.

Il consacrait tout son temps à la gestion de sa commune, avait un sens aigu de l'organisation. Et si l'on devait donner quelques traits de caractère de Pierre, on pourrait dire qu'il était très droit, qu'il avait de grandes qualités humaines et qu'il était très exigeant.

Il avait noué des liens forts avec Gutenberg et était toujours très content de recevoir la visite d'Andrea et Martin qui ont fait le voyage pour lui dire un dernier au revoir avec le maire actuel, Franck Jurgen.

Enfin, il adorait ses petits-enfants, Timothé, Julie, Emilie et Pauline qu'il surnommait avec affection «les petits à Démoulet». Lorsqu'on lui demandait comment il allait, il répondait en souriant: « Je vais comme un pépé mais un pépé gâté et heureux ».



Ses petits-enfants: Timothé, Julie, Pauline et Emilie.



PRIORITÉ AU DÉNEIGEMENT !

La neige est enfin là pour le plaisir des petits et des grands.

L'équipe de déneigement est à pied d'œuvre pour nous permettre de nous déplacer en toute sécurité.

Par temps de neige, il nous est donc demandé de ne pas stationner en bord de voie pour

permettre au chasse-neige d'effectuer son travail dans de bonnes conditions.

Il en va de même pour nos haies qui peuvent plier sous le poids du manteau neigeux. Mieux vaut ôter cette neige (en évitant qu'elle ne tombe sur la route) pour que nos haies ne gênent

pas le passage des véhicules, notamment ceux de déneigement.

Le mieux étant bien sûr de penser à tailler nos haies avant l'arrivée de la neige.

Nous comptons sur « l'esprit de village » de tous les favis pour passer un bon hiver.

OBLIGATION D'INSTALLATION DE DÉTECTEUR DE FUMÉE AU PLUS TARD LE 8 MARS 2015

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Cette obligation vise à la sécurité des occupants d'un logement en permettant notamment de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre un signal sonore important pour permettre de réveiller une personne endormie.



► Quelles caractéristiques sont exigées pour acheter mon détecteur ?

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

► Je suis locataire de mon logement, qui doit payer le détecteur et l'installation ?

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci l'occupe ou le mette en location.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance (sauf s'il occupe un logement loué meublé, un logement saisonnier ou un logement de fonction à frais à la charge du propriétaire).

► Où dois-je installer le détecteur ?

Afin d'être le plus performant possible, le détecteur doit :

- Être placé au centre du plafond. En cas d'impossibilité de le placer au centre, il faut l'éloigner au maximum du mur latéral (une distance de 30 cm étant l'éloignement minimum conseillé)

- Être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres

- Dans le cas d'un logement sur plusieurs étages il est conseillé de placer au moins un détecteur de fumée par étage à proximité de la montée d'escalier.

- Dans le cas d'une habitation sur un seul étage mais avec des chambres séparées éloignées, il est conseillé de placer un détecteur de fumée à proximité de chaque groupement de chambres.

Il est déconseillé de placer un détecteur "classique" dans votre cuisine ainsi que dans votre salle de bain (risque de fausses alarmes à cause des fumées et vapeurs souvent présentes dans ces lieux). L'idéal étant bien entendu d'installer un détecteur de fumée dans toutes les pièces.

Placer un détecteur dans chaque pièce de votre habitation vous procure une protection incendie optimale et permet d'être alarmé très rapidement en cas de départ de feu.

► Dois-je remettre une attestation à mon assureur ?

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi 13h30 – 17h00
Jeudi 14h00 – 18h30

Téléphone: 04.50.68.08.09
Fax: 04.50.23.08.27

mairievilly.le.bouveret@wanadoo.fr

A NOTER DANS VOS AGENDAS

- **Vendredi 27 février** dès 17h30 : Don du sang au Cercle.
- **Dimanches 22 et 29 mars** : Elections départementales.
- **Samedi 11 avril** : Pièce de théâtre "Les Pleureuses" en collaboration avec le Cercle Rural.

*Comédie délirante dans un cimetière.
La femme et la maîtresse se rencontrent
devant la tombe du cher disparu. Le
recueillement va virer au cauchemar.*

Tout public à partir de 12 ans
Durée du spectacle : 1h10



DES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE

**Office de Tourisme
Alter'alpa Tourisme,
22 place de la Mairie,
74570 Thorens Glières
Tél. : 04 50 22 40 31
accueil@alteralpatourisme.com
www.alteralpatourisme.com**



Pour toutes les activités proposées, l'inscription est obligatoire auprès d'Alter'Alpa Tourisme.

► **Baptême de traîneaux à chiens au Plateau des Glières** (de 5 à 10 ans)

Mardi 10 février/ Mercredi 18 février/ Mercredi 25 février

Rendez-vous au Plateau des Glières

Faites découvrir à vos enfants cet

instant de complicité avec ces chiens.

27€/ enfant- Places limitées-

► **Astuces et Techniques de Trappeurs** (dès 5 ans)

Mercredi 11 février à 13h30 au lac des Dronières

Balade dans la forêt enneigée, identification des traces d'animaux dans la neige, cueillette et préparation de boissons trappeur, techniques pour faire un feu l'hiver.

20€/adulte et 14€/enfant.

► **Randonnée raquette « Découverte de QI GONG »** **Dimanche 22 février- de 10h à 15h-** Rendez-vous

à la Maison du Plateau des Glières
Le QI GONG allié à la randonnée c'est l'expérience unique de la pratique en nature.

40€/adulte- Prévoir Pique-nique-

► **Marathon des Glières**

Dimanche 15 mars- Rendez-vous au Plateau des Glières

► **Marche Nordique** (dès 12 ans)

Tous les dimanches de 9h00 à 11h00

Sans plus attendre, venez essayer ce sport plaisir dynamique en pleine nature ! Le massif du Salève est un vrai terrain de jeux pour pratiquer ce sport.

15€/personne bâtons compris.

**La Maison du Salève
775, Route de Mikérne
74160 Presilly
Tél : 04 50 95 92 16**



info@maisondusaleve.com

Animations proposées par la Maison du Salève sur réservation.

De 6€ à 8€ selon les activités, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

► **La Saint-Valentin des Animaux**

Samedi 14 février 2015 à 14h, à la Maison du Salève

Créez votre masque sur le thème des animaux et prenez la pause au cœur de l'exposition !

Dès 3 ans. Gratuit dans le cadre du Contrat corridors Champagne-Genevois.

► **Construction d'igloos et bonhommes de neige**

Mercredi 18 février 2015 à 14h, à la Maison du Salève

Amusez-vous dans la neige !
Dès 3 ans. Gratuit.

► **En attendant Pâques**

Mercredi 1er avril 2015 à 14h, à la Maison du Salève

Créez un nid de Pâques géant et garnissez-le de vos créations amusantes et nature. Dès 5 ans.

► **Tipi à lire**

Mercredi 15 avril 2015 à 14h, à la Maison du Salève

Installez-vous confortablement sous le tipi et écoutez des histoires de fées, dragons et dahu du Salève !

Dès 3 ans.

► **La fête dans les étoiles**

Vendredi 24 avril 2015 à 20h30, à la Maison du Salève

Observation astronomique avec Eric Achkar, astronome amateur. Conférence en cas de pluie.

Sur inscription, gratuit.